18 Juillet 1789.

DISCOURS

Prononcé dans le Conſeil des Trois-Ordres Réunis, au Conſeil Municipal ordinaire de la Ville de Marſeille, le 18 Juillet 1789, & publié à la demande qui en a été faite.

Messieurs,

Si les Citoyens invités aujourd'hui à ce Conſeil étoient capables d'y porter des idées de haine ou de reſſentiment, ils ne manqueroient pas, peut-être, de dire qu'on eût à ſe tirer ſoi-même d'embarras dans ces temps de calamité, puiſqu'on deſiroit tant de les voir éloignés dans des circonſtances qu'on croyoit plus heureuſes. Loin de nous, & bien loin de nous ces petites animoſités incompatibles avec le véritable Patriotiſme. Des ſentimens plus doux nous pénétrent, & ſi nous avons à faire une comparaiſon de notre poſition préſente, c'eſt de nous regarder comme des Frères que des diſſenſions domeſtiques avoient diſperſés, & que le malheur commun réunit au ſein de la famille.

La nouvelle allarmante que nous avons reçue, (1)

(1) Cette terrible nouvelle portoit que M. Necker avoit

nous conduit à porter nos craintes aussi loin qu'elles peuvent aller. L'incertitude où nous sommes des événemens terribles qui peuvent en avoir été les suites, doit même jetter l'épouvante & la consternation dans les esprits les plus sages ; & je pense, Messieurs, que dans cet état de perplexité nous ne devons pas perdre notre temps à entasser des conjectures & des suppositions, mais que nous devons au contraire consulter ce que la raison & le Patriotisme inspirent ordinairement dans des circonstances pareilles à celles où nous nous trouvons.

Des événemens beaucoup moins considérables que ceux dont il s'agit ont souvent entraîné la perte des Empires. L'amour que nous avons pour notre Patrie commune doit nous guider sur le choix des moyens que nous avons à prendre pour prévenir ce dernier des malheurs, autant qu'il dépendra de notre zèle & de nos forces.

Sur cette considération il me semble, Messieurs, que sans nous arrêter, pour le moment, à cette question qui se présente d'abord ; savoir, si nous sommes légalement ou illégalement assemblés, notre premiere détermination doit être de nous mettre en état de défense comme si nous étions en guerre, afin que sous la sage conduite de MGR. LE COMTE DE CARAMAN, nous puissions maintenir le bon ordre intérieur & nous tenir prêts à repousser une invasion étrangère, qui pourroit fort bien être tentée quoique rien ne l'annonce encore.

été enlevé, que M. de Mirabeau étoit assassiné, que quarante autres Députés des Communes avoient été mis aux fers, qu'on avoit vu trois quartiers de Paris incendiés, & qu'il se faisoit un massacre horrible dans cette Capitale.

Il seroit peut-être prudent de commencer à ne plus borner le service des Patrouilles Bourgeoises à la nuit seulement, mais de l'établir encore pour le jour. Si ces principes sont accueillis par l'honorable Conseil, nous n'avons pas du temps à perdre, il faut ici nous occuper du détail de nos démarches. Conduites avec sagesse, elles nous feront triompher des tentatives ennemies s'il y en a; il est à croire même qu'elles les préviendront, & dans tous les événements possibles, il nous sera infiniment glorieux d'avoir déployé notre zèle pour la conservation de nos Compatriotes, pour celle de nous tous & pour que cette Ville de Marseille ne soit jamais détachée de l'Empire des Lys, auquel elle fera toujours consister son bonheur d'appartenir.

Signé, à la demande du Conseil & déposé sur le Bureau.

M. BLANC-GILLI, Electeur du Tiers Etat.